

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 38 (2001)

Heft: 1495

Artikel: Surcharge

Autor: Pochon, Charles-F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce qui n'est pas résolu

Après le vote des deux Chambres, le conseiller fédéral Kaspar Villiger pouvait, sur un ton soulagé et satisfait, déclarer que maintenant le rôle des politiques était terminé.

Pourtant des questions essentielles n'ont pas encore trouvé leur solution. Enumérons !

- La plainte sur la responsabilité des anciens administrateurs. Il appartient au juge de dire s'il y a eu seulement erreur stratégique ou bien tromperie dans la présentation des bilans ou toute autre faute.

- Même si elle n'est pas de nature pénale, la responsabilité des banques dans le «clouage» de la flotte, le 2 octobre, a coûté 450 millions à la Confédération pour relancer la machine, les dégâts de confiance étant, eux, irréparables. Cette responsabilité bancaire, notamment celle de l'UBS et de M. Ospel, doit faire l'objet d'une enquête. C'est le rôle du Parlement de la mener à bien.

- Le plan social n'est pas sous toit. La peur

du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement d'être entraînés dans un précédent où l'Etat se substituerait aux partenaires sociaux ne résiste pas. Premièrement, parce qu'il intervient dans le maintien en activité temporaire de Swissair et surtout dans la capitalisation de la nouvelle société. Rien ne l'empêchait donc de poser ses conditions. On regrette que le groupe socialiste n'en ait pas fait une condition absolue de son soutien; il était pourtant en position de force pour l'imposer. Mais aujourd'hui encore, le Conseil fédéral est en situation de peser de tout son poids pour qu'une décision correcte soit prise. S'il ne le fait pas, il compromet non seulement sa crédibilité, mais il accepte que la nouvelle société démarre avec le handicap d'une image négative.

- Enfin est posée la question de la gestion des crises. Et par le Conseil fédéral lui-même et par les Chambres fédérales. Soit au niveau de l'organisation, soit au niveau de l'anticipation. Bref, il importe de faire la critique de l'exercice.

ag

Surcharge

Proposé pour siéger au conseil d'administration de Crossair, M. Kudelski, qui consacre une partie de son temps à divers conseils d'administration (Nestlé, grandes banques, etc.) a annoncé que pour mieux assurer sa nouvelle tâche, il devait réorganiser son emploi du temps. C'est ainsi qu'il a décidé de renoncer au Conseil d'administration des TL (Transports Lausannois). Il ne précise toutefois pas les raisons de son choix. Pourquoi n'a-t-il pas gardé les TL et quitté Nestlé?

ag

Rudolf Wullschleger est né en 1916; il a toujours milité, d'abord dans les Jeunesses socialistes, puis dans la SP-Opposition. Il a aussi participé activement à la rédaction de *Vorwärts*, le quotidien du parti du Travail. Nommé chargé de cours d'économie à l'Université de Halle, en Allemagne de l'Est de 1948 à 1952, il n'a pas longtemps hésité, après son retour en Suisse, à démissionner du Parti du Travail, ce qui ne l'a jamais empêché de continuer à militer. Un témoin des luttes sociales du 20^e siècle nous a quittés.

cfp

Swissair

Les conseils intéressés d'UBS

Comme d'autres banques, UBS a dénoncé les emprunts de Swissair. Elle conseille maintenant à sa clientèle détentrice d'obligations de feu la compagnie nationale de ne rien entreprendre pour la sauvegarde de ses intérêts. Pour la Communauté de défense des investisseurs en Suisse (SIS), il s'agit là d'une information trompeuse qui ne profite qu'à UBS.

En cas de sursis concordataire, le Code des obligations donne aux créanciers le droit de désigner un représentant pour défendre leurs intérêts. Ce dernier peut exiger du débiteur toutes les

informations utiles et participer avec voix consultative à toutes les séances du conseil d'administration et de la direction.

L'UBS, qui joue un rôle clé dans la mise en place de la nouvelle Crossair, ne veut pas que les détenteurs d'obligations puissent mettre leur nez dans la liquidation de Swissair, et par exemple contester les conditions de vente de certaines entreprises du groupe aérien. En conseillant à ses clients la passivité, elle se réserve l'exercice du droit de vote de ses déposants. jd

Source: *Cash*, n° 45, 9.11.2001.

Fin d'une époque

Chapeau!

Afin janvier 2002, probablement la dernière fabrique de chapeaux de Suisse va disparaître.

Le *TagesAnzeiger* a consacré un article à la maison Charles Müller, située à Volketswil, dans le canton de Zurich. Il y avait autrefois vingt-huit fabriques de chapeaux en Suisse. La dernière se prépare à fermer ses portes à la fin de la saison car, de janvier à août, il y a peu de ventes, la haute saison étant limitée à l'automne et au début de l'hiver. L'entreprise s'était spécialisée dans les articles de luxe.

Le travail à domicile et féminin dominait. Au total, ce sont quelques dizaines de collaboratrices et de collaborateurs qui perdent leur emploi et leur salaire.

Dans les périodes prospères, l'entreprise produisait 100 000 pièces; aujourd'hui, elle n'en fabrique plus que 50 000. Une délocalisation de la production en Asie était envisageable. Mais le patron, âgé de 63 ans, atteint dans sa santé, n'a plus le courage d'innover. d'autant que ses filles ne désirent pas prendre les rênes de l'entreprise; aucun repreneur ne s'est manifesté. cfp